



# BUREAU EXÉCUTIF DÉMATÉRIALISÉ

## VENDREDI 20 MARS 2020

### 14h00 - 16h30

<b>Présent(s)</b>	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	ERAUD Alec, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

<b>1 Décisions à prendre</b>	<b>2</b>
1.1 Coronavirus	2
1.1.1 situation du siège fédéral, organisation	2
1.1.2 Réunions d'information, Président de ligue, Newsletter club	2
1.1.3 Information licenciés	2
1.1.4 Aide financière aux ligues et organisateurs	2
1.1.5 Épreuves nationales	3
1.1.6 Communication	3
1.1.7 AG fédérale / AG régionales	5
1.2 Remontée des résultats des épreuves	5
1.3 Mallette EFT : demande de la Turquie	6
1.4 Ligue Bourgogne-Franche-Comté : demande d'aide centre d'entraînement	7
1.5 Saisine électronique du TCG 79 Parthenay : appel de la décision de la CNS - date de prise en compte de licence suite à mutation de 2 athlètes	7
1.6 Composition de la commission nationale d'attribution des subventions de l'Agence Nationale du Sport	8
1.7 Proposition de convention FFTRI / Fédération Française de Canoë-Kayak	9

\*\*\*\*\*



## 1 Décisions à prendre

### 1.1 Coronavirus

#### 1.1.1 situation du siège fédéral, organisation

Suite aux mesures de confinement annoncées par le gouvernement, Pierre BIGOT, Secrétaire Général, précise que les salariés ont tous effectué du télétravail cette semaine. Ces mesures de confinement ont un impact considérable sur l'ensemble des secteurs d'activité de notre pays et la F.F.TRI. n'est pas épargnée. L'activité de la F.F.TRI. étant fortement impactée, Pierre BIGOT propose aux membres du BE de placer les salariés en chômage partiel :

- à 50% à compter de la semaine prochaine
- à 80% à compter de la semaine d'après

Après débat quant à la nécessité d'appliquer, ou non, cette mesure dès le 23 mars, sur l'obligation d'être en difficulté financière en cas de mise en place du chômage partiel, sur la possibilité d'écouler les congés payés à prendre avant la fin du mois de mai 2020, **les membres du BE décident de valider à la majorité la proposition formulée par Pierre BIGOT, sous réserve qu'elle soit strictement conforme aux dispositions qui seront prises par les pouvoirs publics en matière de chômage partiel.**

Cédric GOSSE pense qu'il est nécessaire d'attendre fin mars. Il souligne que les décrets d'application ne sont pas encore sortis. Par ailleurs, ce moment pourrait permettre de prendre le temps, en lien avec les chefs de service, de consulter et d'organiser le télétravail dans la mesure du possible et de ne pas cesser une activité trop rapidement. Enfin, il précise que la dimension sociale est aussi un sujet de préoccupation.

La question d'une éventuelle prise en charge de la perte de salaire sera étudiée ultérieurement au regard des pertes de salaires constatées et de la situation financière de la F.F.TRI. après cette crise sanitaire. Le Secrétaire Général laisse la possibilité aux salariés de prendre des congés s'ils le souhaitent pour ne pas perdre en salaire.

#### 1.1.2 Réunions d'information, Président de ligue, Newsletter club

- Cellule de veille réunit tous les jours à 12h00
  - contact direct [coronavirus@fftri.com](mailto:coronavirus@fftri.com)
- Réunion de support technique aux LR mardi 17 mars qui sera sûrement reconduite et document support questions réponses élaboré
- Newsletter clubs hebdomadaire

#### 1.1.3 Information licenciés

- Newsletter licenciés
- Mise en place d'un accompagnement pour l'entraînement à domicile

#### 1.1.4 Aide financière aux ligues et organisateurs

Gérard OREGGIA, Président de la Ligue Régionale PACA, a demandé à Philippe LESCURE, Président de la Fédération, si au nom de la solidarité nationale fédérale, il était possible que la fédération mette en place une réserve financière d'aide aux organisateurs et ligues en difficultés.

Philippe LESCURE rappelle que l'urgence est pour le moment sanitaire et que si la fédération décidait de mettre en place un accompagnement financier, elle ne pourrait le faire qu'après un état des lieux des incidences financières de cette crise sur la fédération elle-même, les ligues, les clubs et les organisateurs, sans se substituer aux différentes mesures déjà mises en place par le gouvernement.



Il conviendra donc d'évaluer précisément à l'issue de la crise sanitaire les conséquences économiques et financières pour les différents acteurs de la vie fédérale et d'étudier les mesures d'accompagnement qui pourraient être prises.

***Cette orientation est validée par les membres du BE à l'unanimité.***

### 1.1.5 Épreuves nationales

Toutes les épreuves nationales du mois de mars / avril ont été annulées ou reportées lorsque cela en était possible :

- Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon - **Douai - Annulation**
- Grand Prix de Duathlon - Etape 1 - **Pailencourt - Report possible au 12 juillet 2020**
- Championnats de France Individuel Jeunes et Adultes de Duathlon - **Noyon - Report possible au 10/11 octobre 2020**
- Championnat de France Individuel de Paratriathlon - **Montélimar - Report possible au 30/31 mai 2020**

Concernant les épreuves nationales du mois de mai, Alexandre PY, Vice-président en charge de la vie sportive, précise qu'il reste attentif à l'évolution de la situation. Au regard de l'évolution de la crise, il proposera au BE, au plus tard en semaine 14 (30 mars au 3 avril), de statuer sur le plan d'action à adopter.

### 1.1.6 Communication

Jacky BAUDRAND, vice-président en charge de la communication, du marketing et des relations extérieures, propose de répondre aux diverses questions en lien en avec le coronavirus de la manière suivante :

Philippe LESCURE – Président

Pierre BIGOT – Secrétaire Général



**EXTERNE  
GRAND PUBLIC  
PRATIQUANTS  
LICENCIÉS**

**Compilation des questions**

Posez vos questions sur Facebook  
=> post dédié

Envoi d'une newsletter avec questionnaire

**Tri et traitement des questions**

En interne cellule de veille + Service  
Communication :

Sélection des thématiques et questions à  
traiter

Choix des spécialistes qui répondent en vidéos  
: Élus, DTN....

Enregistrement des vidéos

**Réponses aux internautes**

Vidéos thématiques postées sur Facebook

Envoi d'une newsletter dédiée avec les  
vidéos

**INTERNE :  
CLUBS ET  
ORGANISATIONS**

**Compilation des questions**

Envoi d'une newsletter dédiée :

Posez vos questions sur [coronavirus@fftri.com](mailto:coronavirus@fftri.com)

**Tri et traitement des questions**

En interne cellule de veille + service  
communication :

Sélection des thématiques et questions à  
traiter

Choix des spécialistes qui répondent en vidéo  
: Élus, DTN....

Enregistrement des vidéos

**Réponses aux internautes**

Mise en place d'un live sur la plateforme  
Asso'connect par thématique ou vidéo  
pré-enregistrée

Envoi d'une newsletter dédiée avec les  
vidéos

**Les membres du BE donnent leur accord.**



### 1.1.7 AG fédérale / AG régionales

Pierre Bigot, secrétaire général, exprime un risque sur la tenue de différentes réunions institutionnelles, notamment les assemblées générales, si les mesures de confinement se poursuivent.

Au même titre que des épreuves ont été contraintes à l'annulation ou au report, certaines assemblées générales de ligues et l'assemblée générale fédérale ont été reportées.

Les contraintes:

Les statuts fédéraux et les statuts types des ligues régionales :

- n'autorisent les assemblées générales à distance que lorsqu'il ne s'agit pas de l'assemblée générale "classique", "habituelle", qui se tient dans le premier semestre
- imposent l'organisation d'une assemblée générale avant le 30 juin
- n'autorisent pas les votes par correspondance

Les différentes solutions en cours d'études sont les suivantes:

La fédération s'assurera de la possibilité de tenir les assemblées générales de ligues et l'assemblée générale fédérale dans le respect des statuts. A défaut, compte tenu de la situation exceptionnelle et inédite dans laquelle nous nous trouvons, compte tenu de la nécessité de poursuivre nos activités et d'assurer notre mission de service public, il sera impératif de nous adapter et de proposer si nécessaire des dérogations à nos statuts :

- tenue d'assemblée générale à distance
- vote par internet, qui correspond à un vote par correspondance, y compris en cas de vote sur les personnes (élection au CA, élection des représentants des clubs)
- si nécessaire réduction du délai pour la tenue de l'assemblée générale de ligue avant l'assemblée générale fédérale (actuellement délai de 3 semaines, ce délai pourrait être réduit à 1 semaine)
- possibilité de tenir une Assemblée Générale après le 30 juin

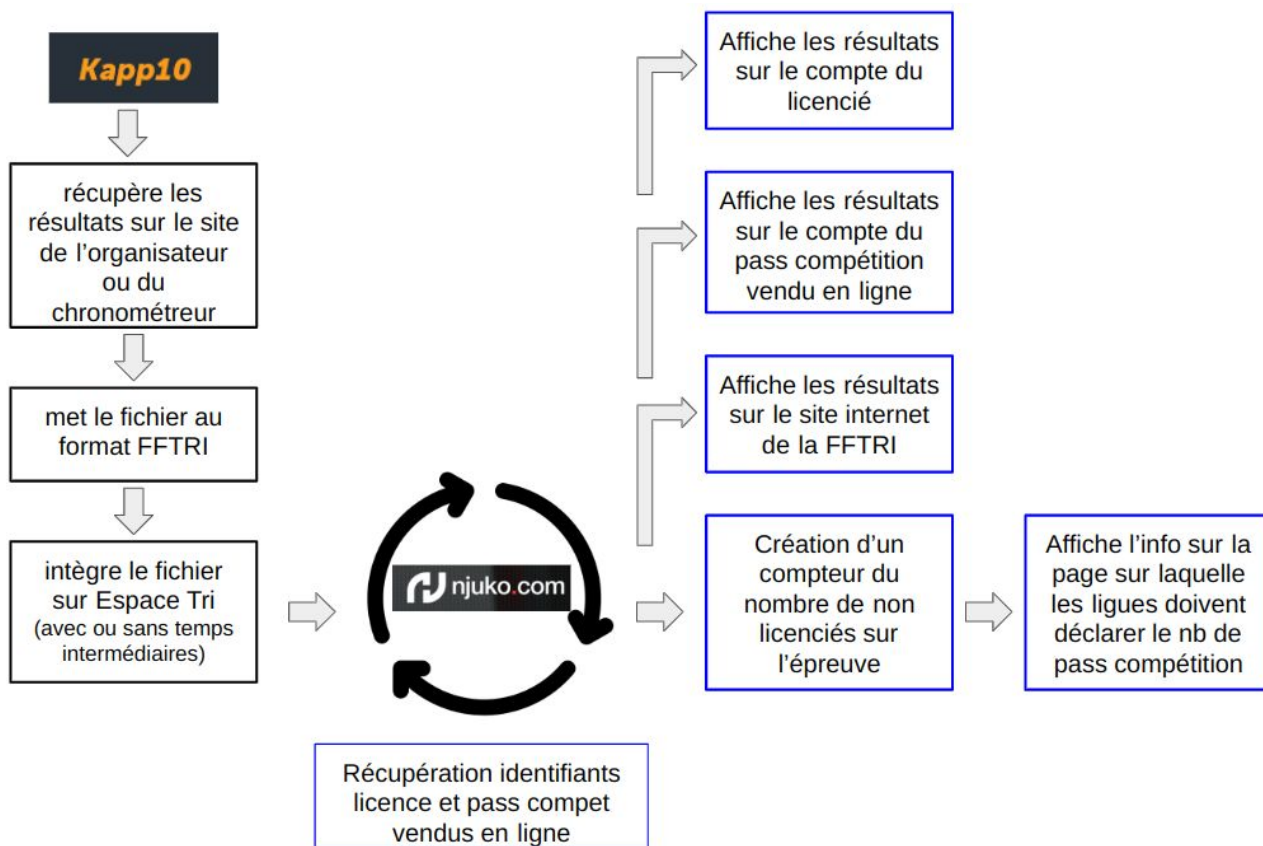
***Les membres du BE sont favorables à ces propositions qui devront faire l'objet de validation préalable .***

### 1.2 Remontée des résultats des épreuves

A ce jour trop peu d'organisateur / chronométreurs font remonter leurs résultats sur Espace Tri. Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la communication, du marketing et des relations extérieures, et Pierre BIGOT, Secrétaire Général, ont travaillé de concert pour trouver une solution permettant aux licenciés de retrouver tous les classements sur leur compte personnel Espace Tri et sur le site Internet fédéral :

- un prestataire extérieur, KAPP10, récupérera les classements, les adaptera au format demandé par Espace Tri et les importera dans Espace Tri
- Njuko, prestataire en charge du développement d'Espace Tri, croisera les données remontées avec la base de données des licenciés et de pass compétition vendus en ligne afin de permettre :

- l'affichage des résultats sur l'espace personnel des personnes disposant d'un identifiant FFTRI (licenciés et pass compétition vendus en ligne)
- l'affichage des résultats sur le site fédéral
- le décompte du nombre de licenciés / non licenciés par épreuve pour simplifier le travail des ligues régionales en matière de remontée de pass compétition



Cette solution a plusieurs avantages:

- Chaque licencié pourra disposer les résultats de toutes leurs compétitions agréées par la F.F.TRI. sur leur espace d'espace tri.
- Ces résultats vont permettre de faire des classement, des challenges au gré des souhaits, donc créer une animation au niveau des ligues, comme au niveau fédéral.
- permettre la mise en place d'un contrôle prévisionnel des recettes de pass compétition, ce dernier étant très important pour avoir une prévision de compte de résultat et de flux de trésorerie.

**Les membres du BE valident à l'unanimité cette proposition, applicable dès cette année.**

### 1.3 Mallette EFT : demande de la Turquie

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, confirme le fait que l'ITU, qui devait initialement acheter les droits de la mallette EFT, s'est finalement rétractée. La question de l'attribution des droits de cette mallette à la fédération turque de triathlon se pose à nouveau.

Au regard de l'investissement très conséquent que représente la conception et la mise en place de la méthode pédagogique EFT et de ses outils, la majorité des membres du BE ne souhaite pas





céder gratuitement les droits de cette mallette. Pierre Bigot, secrétaire général propose de voir avec l'ETU pour faire financer les droits de cette mallette pour les fédérations en voie de développement par le "development committee" de l'ETU.

**Le BE valide cette proposition.**

#### **1.4 Ligue Bourgogne-Franche-Comté : demande d'aide centre d'entraînement**

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un centre d'entraînement (à Besançon) qui accueille une dizaine de jeunes athlètes.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté fait savoir que son engagement pour soutenir cette structure est relativement conséquent au vu de ses ressources et sollicite l'attribution d'une aide financière fédérale à l'instar des autres centres d'entraînement régionaux.

Patrick SOIN, Vice Président en charge du haut niveau, répond que la structure est identifiée par Gérard Honnorat qui suit le dossier "clubs excellence jeunes et Centres Régionaux d'Entraînement". Elle devrait bénéficier en 2020 de l'aide aux Centres Régionaux qui répondent au cahier des charges des structures d'accès à Haut Niveau.

#### **1.5 Saisine électronique du TCG 79 Parthenay : appel de la décision de la CNS - date de prise en compte de licence suite à mutation de 2 athlètes**

Les athlètes Elena Petrini et Luisa Iogna Prat souhaitaient muter vers le TCG 79 et auraient demandé à leurs clubs, sans succès, à disposer de leurs identifiants et mots de passe pour pouvoir se connecter à leur compte Espace Tri et effectuer les démarches de changement de club.

Ces athlètes n'ayant pas eu de réponse de la part de leurs clubs, le club TCG 79 a pris contact avec le service de la vie sportive fin décembre 2019 afin de disposer des coordonnées des clubs de Brive Limousin Triathlon et Autun Triathlon pour accéder aux profils des athlètes Elena Petrini et Luisa Iogna Prat et engager la demande de licence avec mutation vers le TCG 79.

Les coordonnées en question ont été transmises le 20/12 (email du club d'Autun) et le 07/01 (n° de téléphone des contacts des 2 clubs).

Malgré les emails adressés au club d'Autun et les messages téléphoniques laissés aux Brive Limousin Triathlon et Autun Triathlon, aucune réponse n'aurait été adressée au TCG 79.

Le 03 février 2020, le TCG 79 prend à nouveau contact avec la fédération pour exposer la situation et son "déblocage". Pierre BORDELOT, Responsable de la Vie Sportive, modifie alors les emails de contact des deux athlètes pour permettre au TCG 79 de réaliser la démarche de changement de club.

La réglementation des épreuves nationales imposant aux athlètes souhaitant courir sur les grands prix de disposer d'une licence validée informatiquement par la ligue régionale au plus tard le 31 janvier, le TCG 79 adresse une saisine électronique pour demander une dérogation pour ces deux athlètes (Elena Petrini et Luisa Iogna Prat) auprès de la Commission Nationale Sportive.



La Commission Nationale Sportive a décidé de ne pas accorder de dérogation au motif que le TCG 79 a attendu le 3 février, soit après la date butoir réglementaire, pour faire connaître sa situation.

Le TCG 79 fait appel de cette décision auprès du Bureau Exécutif par saisine électronique.

Il est précisé que les deux membres du BE suivants ne prennent pas part au vote :

- Alexandre PY dans la mesure où il s'est prononcé sur ce dossier en premier instance en tant que président de la Commission Nationale Sportive
- Jacky BAUDRAND dans la mesure où il est licencié au sein du TCG 79

Considérant que la Réglementation des Épreuves Nationales précise que seuls pourront participer et prétendre à un classement ou titre d'une Épreuve Nationale (pour la D1, D2, D3) uniquement les athlètes pour lesquels la licence compétition Fédération Française de Triathlon aura été validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale au plus tard le 31 janvier de la saison en cours en cas de mutation ;

Considérant qu'après avoir sollicité les coordonnées des clubs Autun Triathlon et Brive Limousin Triathlon auprès de la fédération le 20 décembre 2019, le TCG 79 n'est revenu vers la fédération que le 3 février 2020 pour faire connaître l'absence de réponse de ces deux clubs à ses sollicitations, soit après la date limite du 31 janvier ;

Considérant que la date du 31 janvier n'est pas la date limite pour initier un processus de demande de changement de club, mais bien la date limite à laquelle une personne ayant changé de club doit disposer d'une licence 2020 validée informatiquement par la ligue régionale ;

Considérant que le TCG 79 n'apporte pas d'élément nouveau à son dossier ;

***Les 8 membres du BE participant à ce vote décident à l'unanimité de maintenir la décision prise par la Commission Nationale Sportive : le BE n'accorde pas de dérogation à Mesdames Elena Petrini et Luisa Iogna Prat, elles ne pourront pas concourir en division 1 en 2020.***

Le TCG 79 disposera, conformément à l'article R141-9-1 du Code du Sport, d'un délai d'un mois à compter de la notification de cette décision (date de réception par voie électronique) pour la contester auprès du Tribunal Administratif dans le ressort duquel se situe son siège. Conformément aux articles R. 141-5 et suivants du Code du Sport, la saisine de la commission de conciliation du Comité National Olympique et Sportif Français constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux et doit être effectuée dans les quinze jours suivant la notification de la décision contestée. Toute demande de conciliation doit être adressée au président de la conférence des conciliateurs par lettre recommandée, par télécopie ou par courrier électronique, avec demande d'avis de réception.

### **1.6 Composition de la commission nationale d'attribution des subventions de l'Agence Nationale du Sport**

Le Président LESCURE informe les membres du BE de la composition de la commission nationale d'attribution des subventions de l'Agence Nationale du Sport. Le Président LESCURE fait savoir qu'il a tenu compte de la répartition géographique des candidats et des avis des présidents de Ligue :

- Monsieur ALLANO Daniel (ligue NORMANDIE)





- Monsieur BADELIER Mathieu (ligue CENTRE VAL DE LOIRE)
- Monsieur BONNEFOI Nicolas (ligue IDF)
- Monsieur LEROY Jacques (ligue BRETAGNE)
- Madame RUELLE Mireille (ligue PACA)
- Monsieur SAGARY Dominique, Président du Comité d'Ethique
- Monsieur SCARPELLINI Olivier (ligue GRAND EST)

Le Président LESCURE prendra contact avec Mme RUELLE Mireille pour lui proposer la présidence de cette commission.

La commission ne pouvant être composée que de 7 personnes, le Président LESCURE remercie les candidats non retenus et les invite à se rapprocher de leur ligue régionale pour leur soumettre leur candidature éventuelle à la commission régionale d'attribution des subventions de l'Agence Nationale du Sport qui a notamment pour mission d'étudier les projets déposés par les clubs et les comités départementaux :

- Madame BECKER Sylvie (ligue GRAND EST)
- Monsieur BUCHET Louis (ligue PACA)
- Monsieur CHEVAL Christophe (ligue PACA)
- Monsieur DAMIENS Bruno (ligue AURA)
- Madame LE TULLIER Laurence (ligue OCCITANIE)
- Monsieur MEUNIER Vivien (ligue OCCITANIE)

### **1.7 Proposition de convention FFTRI / Fédération Française de Canoë-Kayak**

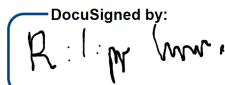
Dans le cadre du développement du Raid en France, Hervé Simon, chargé de mission Raid propose une convention de partenariat avec la Fédération Française de Canoë-Kayak, pour construire les bases d'un travail commun permettant ;

- Aux licenciés F.F.TRI. d'accéder au système Pagaies Couleurs,
- Aux licenciés F.F.TRI. de participer à des stages de perfectionnement,
- Une synergie sur la formation des cadres (filière fédérale, filière guide),
- Aux cadres « raid » d'accéder aux supports pédagogiques FFCK,
- Aux clubs F.F.TRI. d'accéder à certains services de la FFCK


***Un projet de convention F.F.TRI. / Fédération Française de Canoë-Kayak est proposé et validé par les membres du BE à l'unanimité***

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

DocuSigned by:  
  
 C1CFE01DB465406...

**Philippe LESCURE**  
**Président**

DocuSigned by:  
  
 F39D446D8DAF441...

**Pierre BIGOT**  
**Secrétaire Général**